Annexe 26

Wallonie

Province du Brabant wallon - Commune de 1315 INCOURT

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Administration communale d'Incourt, ayant ses bureaux établis Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt .

Le bien concerné est situé Rue de la Dérivation à 1315 Incourt, et est cadastré 03 B 308P, 03 B 307F.

Le projet consiste en Construction d'une maison rurale polyvalente et présente les caractéristiques suivantes :

- *Application de l'article D.VIII.13 : l'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.*
- Bâtiment présentant une architecture plus contemporaine (toiture plate, baies horizontales) mais utilisant des matériaux naturels (pierre / bois) afin de rappeler l'ancrage rural du projet. Mise en œuvre de solutions alternatives aux énergies fossiles.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **D.VIII.13** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Incourt, Service Urbanisme, Rue de Brombais, 2 à 1315 Incourt:

–Les jours ouvrables de 9h à 12h ;

–Le lundi jusqu'à 19 heures ;

–Sur rendez-vous ;

(COVID) Les consultations se font uniquement sur rendez-vous.

L'enquête publique est ouverte le 01/03/2021 et clôturée le 15/03/2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Incourt, service urbanisme, Rue de Brombais, 2 à 1315 Incourt ;

–par télécopie au numéro 010/88.93.72

–par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

–remises au service Urbanisme de la Commune d'Incourt, rue de Brombais 2, 1315 Incourt.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées **sur rendez-vous** auprès de Quentin ZEERARDS , ☎ 010/23.95.68, 🖷 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **15/03/2021 à 11 heures** à l'Administration communale d'Incourt, service urbanisme, rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Quentin ZEERARDS , ☎ 010/23.95.68, 🖷 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be

Pour le Collège communal,

Le Directeur général f.f.,

Alice MURET

COMMUNE D'INCOURT - Brabant wallon -

Le Bourgmestre,

Léon WALRY